

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTE :
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°5/2019

Date de la convocation du Comité syndical : vingt six février deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : cinq mars deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, Mme. Pierrette BONNET, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CAMBALY, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Marie CAYLA, M. Michel FALGUIERE, M. Jean-Louis FRANCES, M. Michel GERVAIS, M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Jean-Paul PEYRAC, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Francis CASTAN, Mme. Suzanne BADAROUX, M. Gérard LEMAIRE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), Mme. Alexandra HOCHÉ-DUITMANN (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Budgets finances – Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2018

Les résultats du compte administratif 2018 sont conformes au compte de gestion établi par M. Marc SCHWANDER, Trésorier principal.

Il convient :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2018 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
08 MARS 2019
BUREAU DU GOUVERNEUR

Paraphe : JB

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 8 mars 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 8 mars 2019

Le Président,

Jacques BLANC

[Faint background text and a large handwritten signature over the name Jacques BLANC]

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau en rivières
Jacques BLANC
58 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA LOZÈRE
08 MARS 2019
BUREAU DU COURRIER

Paraphe : JM